

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 1084 /T.F.

Astrida, le 21 mai 1951.-

Objet:
Certificat d'enregistrement.-

ASTRIDA



72

Monsieur le Conservateur,

Suite à votre lettre n°1734/T.F./V.858
du 4 mai 1951, j'ai l'honneur de vous faire parvenir
en retour, dûment signés, les documents joints à votre
précitée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Conservateur
des Titres Fonciers

à USUMBURA.-

s/couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.-